

**World Cocoa Foundation - Partnership meeting**

**15 octobre**

**Projet de discours du Ministre Charles MICHEL : "Social Issues in Commodity Supply Chains - A holistic View"**

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la World Cocoa Foundation pour son invitation à prendre part à cette 16<sup>ème</sup> réunion des partenaires. Cette tribune m'offre l'opportunité de partager avec vous quelques réflexions qui me semblent trouver tout leur sens dans le contexte socio-économique qu'est le nôtre aujourd'hui. Les questions sociales – trop longtemps absentes des débats sur le profit économique – doivent à mon sens être un élément central des discussions dès lors qu'il est question d'une chaîne de production et d'approvisionnement durable.

Cette introduction m'amène inévitablement à ouvrir une parenthèse pour parler du principe de « responsabilité sociétale des entreprises ». Notre modèle social se base autour de la dignité humaine et un accès égal pour tous au développement personnel. Il s'articule sur l'économie de marché, la liberté d'entreprendre et de créer. Or, ce modèle subit actuellement d'importantes pressions.

Depuis la fin de la guerre froide, l'économie de marché s'est imposée dans la plupart des pays du monde, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux entreprises. Mais ce phénomène entraîne également un besoin correspondant d'autolimitation et de mobilisation du monde de l'entreprise, dans l'intérêt de la stabilité sociale et du bien-être des sociétés démocratiques modernes.

Tous, politiques et population, doivent prendre leurs responsabilités pour réaliser une société et un monde durables. Des valeurs telles que l'éthique, les bonnes relations humaines et l'attention pour l'environnement sont des éléments de bonne citoyenneté. Cela vaut également pour les entreprises. L'attention que l'on porte à la responsabilité sociétale des entreprises est une indication importante de la position des entreprises et des entrepreneurs dans notre société et de la priorité accordée au respect des droits de l'homme, inhérente au concept.

Mesdames et Messieurs,

En tant que Ministre de la Coopération, j'ai à cœur de tout mettre en œuvre pour concilier des objectifs qui, jusqu'à il y a peu, pouvaient paraître assez contradictoires. Il s'agit de garantir les conditions pour un travail décent et une bonne rémunération des producteurs locaux, facteur indispensable d'une amélioration des conditions sociales, tout en veillant à ne pas mettre en péril les intérêts des acteurs économiques situés sur notre territoire.

Le secteur du cacao me semble particulièrement approprié pour mettre en œuvre une telle stratégie. En effet, la réputation du chocolat belge n'est plus à faire et la Belgique défend depuis longtemps déjà une position visant à préserver la qualité du cacao, indispensable à tout chocolat digne de ce nom. Je crois par ailleurs que, dans ce secteur en particulier, les esprits sont mûrs pour sortir des sentiers battus et prendre des initiatives qui seront profitables à l'ensemble de la filière économique. J'ai en effet pu constater à plusieurs reprises que cette approche est de plus en plus souvent celle défendue par les différents intervenants dans la filière du cacao et de la chocolaterie. Je m'en réjouis car la collaboration de tous les acteurs est essentielle pour obtenir des résultats durables et profitables à tous.

Cette approche est par ailleurs conforme aux attentes des consommateurs. Ceux-ci sont de plus en plus soucieux d'acheter à la fois "bon" et "équitable". Ce que l'on appelle les produits du "Fair Trade" connaissent un beau succès, même dans les conditions économiques actuelles, mais le total de leurs ventes est toutefois loin de représenter une part réellement significative du marché des produits à base de cacao ; il n'en reste pas moins qu'il s'agit là d'un nouvel atout pour le secteur. La spécialisation de la Belgique dans la fabrication de produits à forte valeur ajoutée (je pense en particulier à ce que nous appelons ici les pralines) ne peut que bénéficier à terme d'une politique de production de cacao orientée vers la qualité. Je suis même tenté d'ajouter qu'il s'agit d'une des exigences de la poursuite et de l'expansion de cette production.

C'est à partir de cette réflexion que j'ai pris l'initiative de renforcer les mécanismes existant en matière de commerce équitable. La "Semaine du Commerce équitable", organisée dans toute la Belgique du 30 septembre au 10 octobre derniers avec le soutien de mes services, est un exemple parmi d'autres.

J'ai également souhaité apporter mon soutien au problème spécifique de la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les exploitations de cacao en Afrique de l'Ouest. Pour rappel, cette région compte à elle seule pour 70 % de la production mondiale. Ce sujet est d'autant plus d'actualité que l'Organisation Internationale du Travail prévoit une augmentation du travail des enfants consécutive à la crise économique.

Cette volonté de s'engager dans ce dossier repose sur quelques considérations que je voudrais brièvement vous exposer :

- Premièrement, la problématique du travail des enfants est avant tout une question de respect des droits humains fondamentaux. La convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants donne un mandat clair à la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène. Le but n'est donc pas de condamner toutes les formes de travail des enfants. Certaines, telles que l'apprentissage, peuvent même s'avérer positives à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre réglementé qui permet à l'enfant de suivre une scolarité. Il convient également de garder à l'esprit que les normes culturelles qui prévalent en Afrique de l'Ouest sont différentes de celles que nous connaissons et que le coup de main occasionnel que les enfants ont coutume de donner dans la ferme familiale n'est pas de fait condamnable.
- Deuxièmement, la lutte contre le travail des enfants est aussi un combat contre la pauvreté et en faveur d'un développement économique durable.
- Troisièmement, la seule menace d'un boycott du cacao ouest-africain qui ne serait pas labélisé « sans travail des enfants » est probablement insuffisante. Le travail des enfants étant souvent guidé par des impératifs économiques auxquels sont confrontés les petits producteurs et leurs familles, il convient de développer une approche constructive qui offre des alternatives viables au travail des enfants et de se départir d'une approche de simple dénonciation ou de boycott.
- Quatrièmement, les progrès engrangés dans le secteur du cacao ont été beaucoup plus importants que dans d'autres secteurs vu les intérêts économiques en jeu. Les expériences menées dans ce secteur doivent pouvoir servir de *lessons learned* pour d'autres problématiques, notamment le travail des enfants dans d'autres filières agricoles ou minières.

- Enfin, ce problème est de nature régionale. Pourquoi ? Tout d'abord parce qu'il est en partie lié au fléau de la traite des enfants, phénomène en grande partie transnational. Ensuite, parce que le plus grand bassin cacaoyer ouest africain est en réalité un bassin transfrontalier partagé entre les deux plus gros producteurs de la région, à savoir la Côte d'Ivoire et le Ghana. Enfin, parce que, si certains pays se sont engagés dans des réformes législatives et réglementaires, dans des programmes ambitieux de protection des enfants, d'autres demeurent en retrait. Ces derniers peuvent et doivent bénéficier de l'expérience de leurs voisins.

A un problème régional, il faut par conséquent une solution régionale. C'est pourquoi j'ai sollicité le concours du Secrétariat du Club du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, rattaché à l'OCDE, dont la Belgique est un membre actif. Ce Club nous permet ensemble, pays développés, pays ouest africains, organisations internationales et organisations de la société civile, entreprises du Nord et du Sud, d'aborder les enjeux régionaux ouest africains.

Cette démarche commune présente à mes yeux de nombreux avantages. Elle nous permet entre autres :

- d'aborder la question des pires formes de travail des enfants dans les exploitations de cacao de façon intégrée dans sa dimension régionale ;
- d'alléger la charge politique du dossier et de développer un dialogue politique apaisé non systématiquement ciblé sur un pays ou un groupe d'acteurs ;
- de faciliter le dialogue politique entre les pays de l'OCDE, les acteurs ouest-africains et l'ensemble des autres acteurs concernés au plan international. Je note en particulier, l'intérêt que portent les multinationales au cadre de dialogue offert par l'OCDE ;
- de mutualiser – au niveau régional – les nombreux acquis, efforts et expériences. Vu la multiplicité des acteurs impliqués, une coordination des efforts est en effet indispensable afin que les différentes initiatives prises concourent à un même objectif et se renforcent mutuellement. Ces initiatives se sont multipliées ces dernières années et je me réjouis en particulier de voir qu'à côté des initiatives prises par les organisations multilatérales, les ONG et les coopérations bilatérales, le secteur privé ait également décidé de s'engager dans des projets concrets sur le terrain.

Le résultat du travail mené dans le cadre Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest aboutira, entre autres, à la publication d'un guide régional des bonnes pratiques en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao ouest-africaines. L'exercice doit permettre d'engager un processus de coordination régionale avec le leadership de la Communauté Économiques des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'entraîner l'ensemble des pays concernés dans une démarche commune et solidaire, loin de toute logique moralisatrice. En capitalisant les acquis et en multipliant les échanges entre acteurs impliqués, l'initiative se veut porteuse d'économie d'échelle importante, donc d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans l'esprit de la Déclaration de Paris.

Mesdames et Messieurs,

La menace d'un boycott se fait de plus en plus pressante et d'importants enjeux commerciaux s'expriment, mais au-delà de ces considérations économiques, il s'agit surtout d'assurer des conditions de vie décentes pour ces milliers d'enfants qui quotidiennement assument des tâches nocives et dangereuses. L'abolition des pires formes de travail des enfants n'est pas seulement une obligation qui découle de chartes et traités internationaux, il s'agit de notre responsabilité de garantir le respect des droits de l'homme et de promouvoir le développement durable.

Des avancées importantes ont été enregistrées. De récentes statistiques mondiales montrent un recul du nombre d'enfants victimes du travail des enfants. Ne laissons pas la crise financière éroder ce progrès.

Pour reprendre la citation d'un théoricien américain, je terminerai en disant que la meilleure façon de prévenir l'avenir, c'est de le créer. Je ne doute pas que le volontarisme qui vous anime contribuera à créer un monde où les droits des enfants ne sont pas qu'une simple utopie mais une réalité ferme et ancrée dans le quotidien de tout à chacun.